



Fiche - Proposition n° 3

Renforcer la prévention et la santé publique



- **Renforcer le développement des actes de prévention et les valoriser**

La prévention, le dépistage et l'éducation pour la santé font partie intégrante des soins de premier recours et ne doivent plus être négligés. La prévention permet d'éviter certaines pathologies ainsi que les complications. Elle favorise le bien-être, la bonne santé des patients et permet le maintien à domicile des plus âgés, dans de bonnes conditions.

L'UNPS demande une meilleure prise en compte, par les pouvoirs publics, du volet « prévention ». Il est impératif que les autorités reconnaissent la prévention comme un investissement en termes de dépenses de santé. L'acte de prévention doit être reconnu et valorisé, et le professionnel de santé doit être le professionnel de santé identifié comme acteur principal de la prévention.

- **Reconnaitre les professionnels de santé comme premiers acteurs de la prévention**

Premiers acteurs de la prévention, les professionnels de santé doivent être mieux impliqués dans les actions et programmes de prévention et de promotion de la santé.

Ils ont les compétences pour assurer, de manière coordonnée, le repérage et le dépistage des maladies chroniques, des risques de chutes, de toutes pathologies ou fragilités. Ils doivent pouvoir consacrer du temps à la prévention et se former tout au long de leur carrière.

Confier la prévention à une nouvelle profession qui y serait spécifiquement dédiée paraît, à ce stade, inutile puisque les professionnels de santé sont en mesure de répondre à cette demande, sous réserve de financement.

De plus, la création d'une nouvelle profession pourrait devenir source de confusion pour les patients, avec un risque de déstabilisation de l'équilibre actuel du système de santé et de dévalorisation des professions existantes.

- **Renforcer le volet prévention dans les conventions nationales signées avec l'Assurance maladie**

Les conventions signées entre l'Assurance maladie et les représentants des professionnels de santé ont vocation à renforcer et valoriser l'engagement des professionnels de santé dans les actions et programmes de prévention. En cohérence avec la politique nationale de santé (lois de santé publique, plans de santé publique), elles poursuivent l'objectif d'une prise en charge pluriprofessionnelle des patients et leur permettent de bénéficier d'actions de prévention et de promotion de la santé tout au long de leur vie.

- **Créer une enveloppe dédiée à la prévention**

Un sous ONDAM consacré à la prévention pourrait être inscrit dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

- **Elargir les messages de prévention diffusés par les autorités publiques**

Les messages de prévention diffusés par les autorités publiques, bien que parfois anxiogènes pour les patients, ont produit leurs effets pour l'épidémie Covid 19.

Il est désormais nécessaire que les autorités publiques prennent l'habitude de diffuser des messages de prévention impactant pour certaines autres pathologies et associent les représentants des professionnels de santé à leur création.